

Initiatives ministérielles

Le vice-président: À l'ordre. Le temps réservé aux questions est vraiment écoulé. J'invite le député à répondre très brièvement.

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je serai extrêmement bref. Je puis assurer au député que je transmettrai ses préoccupations au président du Conseil du Trésor.

[*Français*]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, l'occasion nous est donnée aujourd'hui d'intervenir sur le projet de loi C-17. Ce projet de loi omnibus, rappelons-le, englobe dans ces cinq parties des changements majeurs apportés à l'assurance-chômage.

Le ministre nous présente un projet de loi traitant, et je le souligne, de la rémunération dans le secteur public, le Régime d'assistance publique du Canada, les transferts d'impôts sur le revenu des entreprises d'utilité publique, diverses subventions au transport, droit d'emprunt de Radio-Canada et finalement, dans ce tout, des modifications au Régime d'assurance-chômage. Beau fourre-tout encore une fois. Plus ça change, plus c'est pareil.

On insère des changements radicaux à l'intérieur d'un projet de loi sans aucune orientation précise et on nous dit d'accepter le tout tel quel. Je rappelerai aux libéraux, s'ils ne s'en souviennent déjà plus, qu'ils ont été élus avec un objectif clair: supposément créer de l'emploi. Mais rien, encore une fois, rien je le répète, n'a été fait pour atteindre cet objectif.

On parle d'un programme fourre-tout d'infrastructures créant à peine 40 000 emplois temporaires et ce, à un coût astronomique. Je vous rappelle les chiffres cités par les libéraux eux-mêmes, 40 000 nouveaux emplois, c'est bien beau. Eh bien, s'ils arrivent à atteindre 100 p. 100 de leur objectif, ils n'auront même pas touché à 10 p. 100 des jeunes chômeurs du pays. Selon Statistique Canada, en février 1994, au Canada, 428 000 jeunes de 15 à 24 ans étaient bénéficiaires de l'assurance-chômage; et les libéraux se flattent de pouvoir potentiellement créer 40 000 emplois temporaires et ce dans quelques années.

Ce gouvernement fait vraiment preuve d'un manque de respect face à la population. Si les libéraux n'arrivent pas à intervenir de façon significative, ne serait-ce que dans la catégorie des 15 à 24 ans, nous sommes en mesure de nous interroger sur le moment où, les gens voyant circuler des camions de construction, comme le disait le premier ministre, reprendront confiance dans l'économie, reprendront confiance dans le gouvernement et reprendront confiance en général. Donc, comme le propose ma consoeur de Mercier, nous devrions modifier le projet de loi C-17 afin qu'il contienne des mesures spécifiques pour réduire le chômage chez les jeunes.

Comment le ministre peut-il en plus nous amener un tel projet de loi modifiant considérablement le Régime d'assurance-chômage alors qu'au même moment, il lance une consultation pancanadienne concernant le fonctionnement du Régime d'assurance-chômage? Bizarre! Nous pouvons donc nous interroger sur cette consultation, sur ces consultations. En fait, qu'ont fait les libéraux depuis leur arrivée au pouvoir?

• (1320)

En finance, consultation pancanadienne, et le Budget nous l'a confirmé, consultation bidon. En défense, création d'un comité

mixte, et cela avec des sénateurs. Il n'y a rien de trop beau. Encore une fois, consultation. En affaires étrangères, création d'un comité mixte. On a besoin de les remercier nos sénateurs, consultation. Programmes sociaux, consultation. C'est beau, hein!

Une question me vient à l'esprit: J'aimerais savoir—j'aimerais tantôt qu'on me donne la réponse—si après neuf ans dans l'opposition, si après neuf ans, les libéraux prennent le pouvoir sans aucune idée, sans aucune opinion, et dans l'affirmative, comment se sentent-ils après neuf années d'hibernation? Comment se sentent-ils après un réveil aussi brutal? Nous pouvons assurément nous poser ces questions si après tout près de six mois, les libéraux n'arrivent toujours pas à prendre des décisions, ou bien des décisions sensées.

Les économies espérées par les libéraux avec ces coupures sur l'assurance-chômage leur permettraient une épargne de 5,5 milliards de dollars, mais cela sur trois ans. Et il est clair, cela de façon inéquitable. En effet, ce sont les Maritimes et le Québec qui défraieront la plus grande part de cette coupure. Les Maritimes se verront privées d'un manque à gagner d'environ 630 millions de dollars. Le Québec, pour sa part, se verra soustrait d'une somme de 735 millions de dollars par année. Avec 25 p. 100 de la population le Québec paiera 31 p. 100 de la coupure annoncée par le ministre. Nous pouvons donc constater, comme vous l'avez dit, vous aviez raison, qu'effectivement, il peut nous arriver d'obtenir plus que notre part du fédéral. Mais, comme comme en fait foi cet exemple, ce n'est pas à notre avantage.

Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler une citation qui est tirée du livre rouge. Je l'ai utilisée à l'intérieur d'un précédent discours. «Les citoyens n'ont jamais été aussi désabusés par les institutions publiques, les administrations, la classe politique et la chose publique. Pour que le gouvernement joue le rôle constructif qui est le sien, il faut restaurer l'intégrité de nos institutions démocratiques.» Cette phrase, j'en suis d'accord. Je partage l'opinion des libéraux là-dessus. Pas sur tout, mais sur cela. Je vais l'utiliser souvent, car ils n'agissent pas dans ce sens, car il est vrai que c'est la confiance que l'on doit tous ensemble restaurer dans cette enceinte.

Mais de quel cri du cœur mes voisins d'en face ont-ils besoin pour démontrer un peu de bonne foi dans leur décision? En regardant les livres du Budget, nous pouvons constater que 10 millions de dollars ont été accordés cette année seulement pour le budget du gouverneur général. Dix millions de dollars! Cent millions de dollars en cinq ans pour des vidéos éducatifs. Cent millions de dollars en cinq ans; 5,5 milliards sur le dos des provinces et des chômeurs! Et l'on veut restaurer un climat de confiance en nos institutions.

Nous croyons de plus que pour arriver à résoudre un tant soit peu la problématique du chômage au Canada et au Québec, nous devons prendre en considération le dossier de la formation professionnelle. En ce qui a trait à la formation professionnelle, j'aimerais que le ministre nous explique de quel partage de compétences il s'agit, quelle est son opinion là-dessus. Parce qu'en vertu de la Constitution, la formation professionnelle relève du Québec et relève des provinces. Elle découle de sa compétence exclusive en matière d'éducation. En 1942, Ottawa a envahi ce champ d'intervention, comme plusieurs autres, par le biais de sa compétence sur l'assurance-chômage, et aussi par son exercice du pouvoir de dépenser. Le fédéral s'est immiscé de